

Arrêté DEGT-2024-003 portant ouverture des registres d'inscription aux épreuves finales du Diplôme National du Brevet Session 2026 des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 332-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du DNB et notamment son article 18;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les registres d'inscription aux épreuves finales du Diplôme National du Brevet de la session 2025 sont ouverts **du lundi 24 novembre 2025 au vendredi 12 décembre 2025**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. – A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit déposer **au plus tard le vendredi 19 décembre 2025** sa confirmation d'inscription datée et signée sur son espace candidat CYCLADES.

Article 3. – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le jeudi 18 septembre 2025

La directrice du service interacadémique des examens et concours


Aurore COLLET